

Les dénonciateurs

À la défense de la liberté universitaire

En principe, les universités devraient être des endroits impartiaux où les chercheurs et les chercheuses peuvent remettre les idées en question en toute liberté. Les universités sont traditionnellement financées par l'État pour maintenir la liberté d'enquête. Mais depuis que le gouvernement a réduit le financement accordé à l'éducation supérieure et à la recherche, ces institutions sont obligées de plus en plus d'avoir recours aux nouvelles initiatives de « financement jumelé », comme la Fondation canadienne pour l'innovation, qui apparie les fonds publics au financement provenant de sources privées.

La recherche publique est menacée

Les entreprises aux intérêts privés ont profité de ces modèles de financement public-privé qui leur donnent accès aux chercheurs et aux établissements de haute qualité financés par l'État, et ce, pour une fraction des coûts réels. Puisque les établissements qui font de la recherche comptent de plus en plus sur l'argent du secteur privé, l'entreprise privée a une influence grandissante sur les objectifs et les résultats escomptés des projets de recherche. Les chercheurs et les chercheuses qui ne veulent pas adapter leur travail aux exigences des commanditaires privés sont de plus en plus souvent la cible de campagnes de détraction publiques, de représailles, et de censure dans leur milieu académique.

Le public canadien reste toujours le plus grand investisseur et intéressé en ce qui concerne les programmes de recherche au Canada. Pour maintenir la confiance dans la recherche canadienne et empêcher que le patrimoine intellectuel ne devienne davantage porté sur la rentabilité, la recherche doit servir l'intérêt public par sa qualité et son indépendance face à l'entreprise privée. La liberté universitaire est le meilleur garant d'une recherche impartiale et donne aux chercheurs et aux chercheuses le droit de partager leurs découvertes avec leurs collègues et avec leurs sujets de recherche, de publier les résultats, quels qu'ils soient, et de pouvoir critiquer les établissements dans lesquels ils travaillent.

L'opposition à l'ingérence de l'entreprise privée

Au cours de la dernière décennie, des chercheurs et chercheuses partout au Canada ont éprouvé l'ingérence d'une entreprise privée ou d'un établissement scolaire dans leur travail. Voici des exemples de cas de haut profil, des « dénonciateurs » qui ont rempli leur obligation morale en tant que chercheurs et chercheuses en s'opposant aux pressions de la part d'un établissement ou d'une entreprise qui voulait dissimuler des découvertes et réprimer de la recherche universitaire honnête.

L'opposition aux tentatives de réprimer la dissidence

David Noble est historien à l'Université York. Il a atteint la notoriété après son analyse intransigeante des effets de la technologie sur l'apprentissage en salle de classe. Dans son livre, *Digital Diploma Mills: The Automation of Higher Education*, Noble maintient que le désir de convertir les salles de classe nord-américaines au numérique n'est qu'un prétexte pour commercialiser l'éducation supérieure. Noble affirme que les raisons d'économie utilisées pour justifier les salles de classe « virtuelles » vont à l'encontre des preuves empiriques. Selon Noble, l'éducation en ligne fait l'affaire des administrateurs d'université parce que cela leur permet - à eux et à leur établissement - de profiter de la commercialisation de leurs propres logiciels et contenus.

Quels que soient les jugements de Noble sur les tendances émergentes dans le domaine de l'éducation supérieure, son droit de travailler devrait être assuré par la liberté universitaire. Donc, lorsque l'administration de l'Université Simon Fraser a bloqué la nomination de Noble à la prestigieuse chaire des sciences humaines *J.S. Woodsworth*, ce fut très inquiétant pour la communauté des chercheurs et des chercheuses. Noble avait été recommandé à l'unanimité pour ce poste par le comité officiel des candidatures, et le département des sciences humaines avait massivement accepté la recommandation.

Noble a refusé de se plier à l'attaque de l'administration de l'Université Simon Fraser contre ses droits d'universitaire et a entamé une série de communications qui ont poussé l'Association canadienne des professeurs et professeuses d'université à former un comité d'enquête. Entre-temps, 120 historiens des États-Unis ont signé une lettre de protestation contre l'action de l'administration, se joignant ainsi au chœur de voix canadiennes qui a publiquement appuyé Noble. Bien que l'affaire n'ait toujours pas été réglée, les chercheurs et les chercheuses lui doivent beaucoup pour avoir défié de façon vigoureuse cette pratique de punir les universitaires qui critiquent le système dans lequel ils travaillent.

Résistance à l'ingérence de l'entreprise privée

La libre circulation de l'information est essentielle à la recherche. Pourtant, les contrats de recherche commandités par l'industrie auprès des établissements d'enseignement publics comportent souvent des clauses de confidentialité qui empêchent la dissémination des résultats. Dans certains cas, cette confidentialité imposée pose une menace importante à la santé et au bien-être des Canadiens et des Canadiennes.

Lorsque la D^{re} Nancy Olivieri travaillait au

Hospital for Sick Children (HSC), affilié à l'Université de Toronto, elle a signé un contrat avec l'entreprise pharmaceutique Apotex pour tester un nouveau médicament. Lorsqu'elle a découvert que certains de ses sujets, qui étaient des enfants, avaient des concentrations élevées de fer dans le sang qui pourraient nuire aux fonctions hépatiques et mener à une cirrhose du foie, mettant ainsi leur vie en danger, M^{me} Olivieri a tout de suite mis fin aux tests et insisté pour qu'on avertisse les parents quant aux risques pour la santé de ses patients. La firme Apotex a non seulement refusé en évoquant la clause de confidentialité du contrat, elle a cessé toute autre analyse de médicaments à cet hôpital, a confisqué le médicament expérimental, et a congédié M^{me} Olivieri, la menaçant de poursuites juridiques si elle révélait l'information aux patients.

Agissant selon ses obligations morales, et confiante qu'elle aurait l'appui de l'université et de l'hôpital, M^{me} Olivieri a tout de même informé ses patients des risques. Le *Globe and Mail* a appelé la suite d'événements bizarres qui ont eu lieu après, « le pire scandale du milieu de la recherche universitaire au Canada depuis des décennies ».¹

M^{me} Olivieri et les gens qui l'appuyaient ont reçu des lettres anonymes menaçantes qui, comme on l'a découvert plus tard, avaient été envoyées par Gideon Koren, un collègue de travail qui lui aussi recevait du financement d'Apotex. Koren a également envoyé des lettres anonymes aux médias et au comité de discipline de l'hôpital faisant des allégations non fondées contre M^{me} Olivieri. Apotex et certains membres du personnel supérieur de l'hôpital et de l'université ont plus tard utilisé ces allégations pour lancer des accusations d'inconduite contre M^{me} Olivieri. L'entreprise pharmaceutique s'est également servie de ces allégations lors de tentatives pour attaquer la crédibilité de M^{me} Olivieri et a prétendu que les inquiétudes par rapport au médicament étaient non fondées. Les employeurs de M^{me} Olivieri lui ont caché l'existence de ces allégations et ne lui ont pas donné l'occasion de se disculper et de défendre sa réputation.

Six ans après la découverte des premiers indices qui signalaient que le médicament d'Apotex pouvait poser des problèmes, un comité d'enquête indépendant a innocenté M^{me} Olivieri de toute allégation d'inconduite. Le rapport du comité recommande l'exclusion des clauses de confidentialité des contrats de recherche. Le rapport a explicitement critiqué l'Université de Toronto et le Hospital for Sick Children de ne pas avoir protégé la liberté universitaire de M^{me} Olivieri. Au moment de l'attaque contre M^{me} Olivieri, l'université négociait avec Apotex un investissement d'infrastructure de 20 millions de dollars.

Après cette expérience, M^{me} Olivieri a participé à la création d'une organisation de médecins pour l'intégrité dans le milieu de la recherche (Doctors for Research Integrity), et milite contre l'influence néfaste des intérêts de l'entreprise privée dans le milieu public de la recherche.

Le refus de se taire

David Healy est un universitaire renommé du collège de médecine de l'Université de Wales, qui étudie les médicaments anti-dépresseurs inhibiteurs spécifiques du recaptage de la sérotonine. En septembre 2000, Healy a accepté un poste au Centre de toxicomanie et de santé mentale (CTSM) de l'Université de Toronto qui tentait de le recruter depuis juillet 1999. Peu de temps après, il s'est rendu à Toronto pour participer, avec d'autres conférenciers distingués, à un colloque international sur l'histoire et l'avenir de la psychiatrie. La conférence de Healy portait sur les conflits entre la pratique clinique acceptée en ce qui concerne les médicaments expérimentaux et le rôle accru des sociétés privées dans la recherche publique. Il a suggéré que des grandes entreprises pharmaceutiques, comme les sociétés productrices de tabac avant elles, cachent

peut-être des études qui révéleraient les dangers de l'utilisation de leurs produits. Les recherches du D^r Healy, basées sur des données du fabricant du Prozac, Eli Lilly, l'ont mené à estimer que « 50 000 personnes qui consommaient du Prozac se seraient peut-être suicidées depuis la lancée du produit, ce qui dépasse le nombre de personnes qui se seraient suicidées si elles n'avaient pas reçu ce traitement ».² Selon Healy, les suicides seraient dus aux effets secondaires connus sous le nom d'acathisie, soit une impossibilité de rester immobile, qui peut causer des comportements violents et suicidaires chez certains patients traités avec des inhibiteurs spécifiques du recaptage de la sérotonine.

Après cette conférence, qui d'ailleurs avait été bien reçue, l'université a communiqué avec Healy pour lui annoncer que le poste lui avait été retiré. Selon le médecin-chef du CTSM, la décision a été « consolidée par votre présence au Centre dans le contexte d'une conférence... nous sommes de l'avis que votre approche n'est pas compatible avec nos objectifs pour le développement de nos ressources universitaires et cliniques ».

Des organisations de professeurs comme l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université et l'Association des professeurs de l'Université de Toronto croient que les contributions financières importantes faites par Eli Lilly au Centre de toxicomanie et de santé mentale (CTSM) sont en cause dans la décision du Centre. Des organisations et des chercheurs se sont ralliés en grands nombres à la cause du D^r Healy dans cette lutte importante contre l'érosion de la liberté universitaire au sein d'établissements compromis par le financement privé. À la fin, il a été prouvé que le D^r Healy avait raison lorsque l'Université et le Centre ont accepté de conclure une entente pour régler la poursuite qu'il a intentée contre eux. Dans sa déclaration, l'université a déclaré que l'entente « soulignait son appui pour la libre expression d'opinions critiques » et « reconnaissait l'érudition du D^r Healy en confirmant sa nomination à titre de professeur invité à la Faculté de médecine ».³

Le cas du D^r Healy a attiré l'attention du monde sur l'effet de corruption que pouvait avoir le financement privé sur la recherche dans les établissements publics. Sa victoire démontre que les universitaires militants peuvent bien se défendre contre les attaques sur la liberté universitaire.

La défense de la liberté universitaire et de l'intérêt public

La lutte pour l'intégrité universitaire et scientifique que David Noble, Nancy Olivieri et David Healy ont dû mener révèle une tendance dangereuse dans la gestion de nos établissements publics de recherche. La science, le savoir et le bien public ne sont pas bien servis lorsque les établissements commercialisent les idées et sacrifient la liberté universitaire aux besoins de commanditaires du secteur privé. Si on compromet la capacité des établissements publics de faire des recherches rigoureuses et de haute qualité, ceux-ci risquent de perdre la confiance et l'appui des concernés qui comptent le plus : le public canadien.

En s'opposant à l'ingérence de l'entreprise privée, les étudiants et les étudiantes et les chercheurs et les chercheuses peuvent jouer un rôle déterminant pour préserver l'intégrité de la recherche universitaire et défendre l'intérêt public. Les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs et les assistants et assistantes à la recherche qui participent dans des établissements publics à des projets de recherche financés par le secteur privé peuvent défendre la liberté universitaire en réclamant la transparence auprès de leur directeur et leur fournisseur de fonds. Les chercheurs et chercheuses doivent faire en sorte que la recherche dans nos établissements publics puisse servir les intérêts du public canadien.

Sources

1. *Globe and Mail*, du jeudi 13 décembre 1999.
2. *The Boston Globe*, du 5 juillet 2000
3. *Bulletin de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université*, Vol. 48, No. 5, mai 2001 <<http://www.caut.ca>>